

Le gouvernement du Canada reconnaît que le Royaume-Uni a des responsabilités très spéciales à l'égard de la Rhodésie et continuera d'appuyer les mesures qu'il prendra pour amener l'institution d'un gouvernement constitutionnel dans ce territoire. Dans sa déclaration à l'Assemblée lors de la discussion générale, le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a réaffirmé que le Canada s'oppose à l'octroi de l'indépendance à la Rhodésie, aussi longtemps que la règle de la majorité n'y sera pas établie. Nous attendons avec impatience que s'accomplissent des progrès visibles vers l'établissement d'un tel régime.

J'ai mentionné plus tôt les décisions du Conseil de Sécurité d'appliquer d'abord des sanctions économiques volontaires puis, en décembre dernier, d'imposer une interdiction formelle touchant le commerce des produits de base avec la Rhodésie. Avant même que les Nations Unies ne demandent l'institution de ces sanctions obligatoires, le Canada, comme il l'avait déclaré devant cette Commission l'an dernier, a interdit complètement, sauf quelques très rares exceptions pour raisons humanitaires, tout échange commercial avec la Rhodésie; cet embargo est toujours en vigueur. Mon pays a communiqué régulièrement la statistique de son commerce avec ce pays, comme le Secrétaire général l'avait demandé dans sa Note du 13 janvier 1967. Nous avons été impressionnés par le grand nombre de pays qui ont cessé tout commerce avec la Rhodésie touchant les articles interdits par le Conseil de Sécurité le 16 décembre 1966. Nous sommes toutefois inquiets de constater que la décision du Conseil n'est pas pleinement respectée. On ne pourra réaliser les objectifs des Nations Unies relatifs au problème rhodésien que si tous les pays acceptent de se soumettre intégralement à la décision du Conseil de Sécurité. Sans doute existera-t-il toujours des échappatoires, mais les efforts sérieux et déterminés accomplis par chacun pour mettre en pratique les résolutions du Conseil de Sécurité permettront d'en accroître l'efficacité.

Notre délégation attend donc avec impatience le rapport sur l'effet des décisions du Conseil, document que le Secrétaire général se propose de déposer au Conseil de Sécurité. Il est évident que les mesures prises jusqu'ici ont eu un certain effet sur l'économie de la Rhodésie touchant en particulier son industrie du tabac qui est l'une de ses plus importantes sources de devises étrangères. Mais je dois admettre en toute franchise que l'effet des sanctions n'a été ni aussi rapide ni aussi déterminant que nous l'avions espéré. Il ne faut toutefois pas oublier les répercussions à longue échéance des sanctions obligatoires contre le régime illégal. Même si nous reconnaissons que ce régime a réussi jusqu'à présent à parer en partie aux répercussions immédiates des mesures décidées par le Conseil de Sécurité, l'effet cumulatif de ces sanctions, à plus longue échéance, sera certainement plus marqué. On a fait en cette Assemblée et ailleurs diverses propositions visant à l'application de sanctions plus efficaces. Nul doute que le Conseil de Sécurité décidera à la lumière du rapport du Secrétaire général de l'opportunité de prendre de nouvelles mesures obligatoires. Je désire assurer la Commission que le gouvernement du Canada étudie sérieusement cette question et qu'il énoncera plus en détail, en tant que membre du Conseil de Sécurité, son opinion sur la question, lorsque le Conseil examinera de nouveau le problème de la Rhodésie.